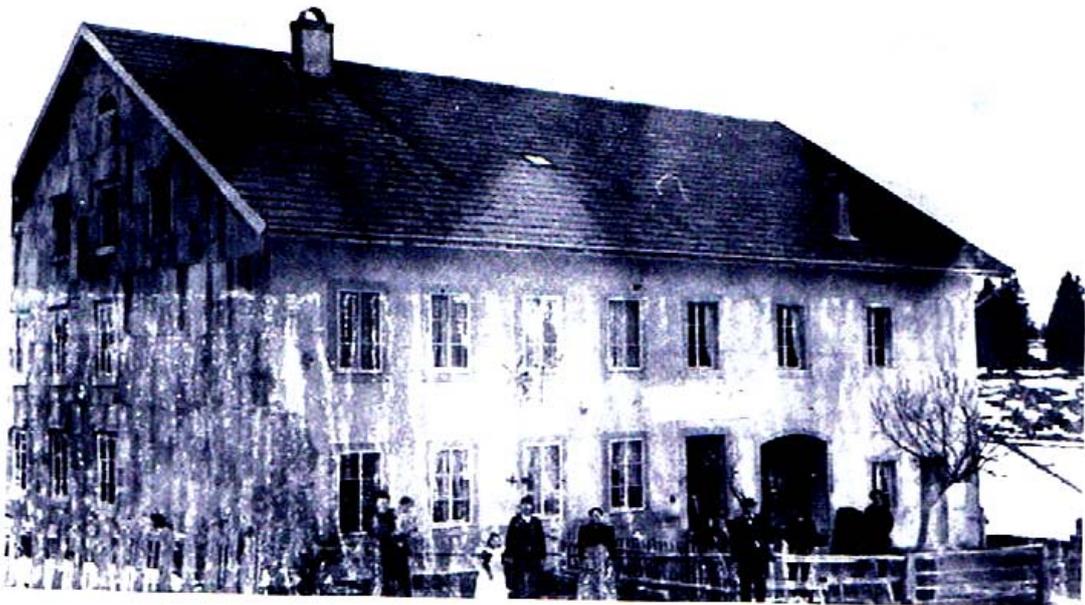


Mise en page Rémy Rochat

**HISTOIRE DOCUMENTAIRE DU HAMEAU
DE LA FONTAINE AUX ALLEMANDS**

Volume huitième

VERS CHEZ CLAUDE



Editions le Pèlerin

Collection « Etudes et documents »
No 226

Mise en page Rémy Rochat

Histoire documentaire du hameau de la Fontaine aux Allemands
Volume huitième

CHEZ CLAUDE

EDITIONS LE PELERIN

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Origine de Vers chez Claude, en dessus du Lieu	5
Acte de bourgeoisie pour Philippe Samuel Dépraz	21
Action Brasserie du Solliat	23
Lettre au sujet d'un bassin de pierre en 1872	24
Une facture Auguste Henri Cart Chez-Claude	25
Notes sur la construction de 1894	26
Réclames 1908 de la FAVJ	27
Suppléments divers	28



Ce qui reste de l'enseigne murale au Café du Risoud en 1975

INTRODUCTION

Le texte qui suit ne sera qu'un bien court aperçu de l'histoire du hameau de Vers chez Claude, ainsi désigné dès les débuts mais qui se scinda en deux à partir, il semble, de la moitié du XVIII^e siècle, pour donner, d'une part, voisinage de vent, Vers chez Seillon, et d'autre part, voisinage de bise, Vers chez Claude.

On connaît la configuration du voisinage de Vers chez Seillon par deux anciens clichés, merveilleuse chance. Tandis que le voisinage de vent, Vers chez Claude, qui brûla une première fois en 1818, pour être aussitôt reconstruit en une forme unique, à nouveau détruit en 1894 pour donner enfin la maison telle qu'on la connaît encore aujourd'hui, le Café du Risoud, ne nous est connu que sous sa forme moderne.

L'histoire de ce café pourrait être longue et passionnante. Nous n'en disons pratiquement rien de par l'absence quasi totale de documents. Nous imaginions l'autre jour la pile de papiers de tous genres que dut sécréter la gestion d'un tel établissement, actes notariaux bien sûr, mais surtout factures liées aux achats de marchandises diverses. Il ne reste rien ou presque, juste les quelques papiers dont nous avons fait la base même de cette étude.

C'était chez Simi. Un cottet pour le taupage, de 1850, porte en surcharge, pour le propriétaire d'alors de la bâtisse, tandis qu'elle n'était pas encore café, Simi. Faut-il croire que ce nom est ancien et qu'il subsista pendant près d'un siècle ? Car on disait plus, il semble, aller danser chez Simi, que aller danser au café du Risoud. Chez, Simi, c'était plus explicite. Numa Lugrin du Lieu, aujourd'hui décédé, nous parla de ces lieux que fréquentaient les contrebandiers. La bande magnétique cependant, aujourd'hui fort endommagée, ne nous livre pas autant de renseignements que nous l'aurions voulu. A-t-il dit, ou nous en sommes-nous fait une idée qui ne reposerait sur rien, que les jeunes allaient là-bas pour les filles du propriétaire, c'est-à-dire à Emile-Auguste Cart, agriculteur ? L'homme en eut trois, plus un fils, ce serait donc possible. On sait trop bien ce que les jeunes attendent de la vie, la romance, le rêve, mais que tout cela tourne au concret et débouche un jour sur le mariage !

Chez Simi, deux annonces de la FAVJ, de 1908, pourraient donner l'ambiance. Nul doute qu'en dépouillant systématiquement cette bonne vieille feuille de choux locale on en trouverait d'autres de ce type. Bals réguliers, ou seulement une ou deux fois par année ? Consultant notre liste des auberges de la commune du Lieu des temps passés¹, nous découvrons l'information suivante :

« 1876-1915, Café Henri Auguste Cart de Vers chez Claude, « café du Risoud » dès au moins 1888 ».

Nous ne pouvons affirmer que ces dates sont exactes à une année près, l'époque néanmoins est très certainement respectée.

L'Annuaire vaudois nous donne les compléments suivants :

1901, Cart Aug., Chez Claude, café du Risoux.

1905, Cart Emile, Chez Claude, café du Risoux.

1910, Cart Emile, Chez Claude, café du Risoux.

1915, Cart Emile, Chez Claude, café du Risoux.

Plus rien pour 1920, cela signifie que l'Emile soudain en eut marre de tenir boutique et qu'il mit la clé sous le paillason, son fils Frédéric étant trop jeune à l'époque pour reprendre l'auberge.

On a du en entendre, là-bas, dans la salle à boire, tout en jetant de temps à autre un coup d'œil par la fenêtre pour voir se dessiner le vaste plateau des Esserts,

¹ Supplément no 5 à l'histoire de la communauté du Lieu, p. 41

nostalgique on ne saurait mieux, avec tout là-bas, qui se distingue d'ici, la grande ferme du Charroux par delà laquelle on sait être le village du Lieu, tapi dans son vallon, avec sa grande église au milieu de laquelle émerge le haut clocher.

Mais pense-t-on au paysage ? Que se dit-on ? Quelles histoires à dormir debout se raconte-t-on, quel personnage du hameau ou de la commune tient-on par les cheveux pour l'astiquer un bon coup ? Pas de bistrot sans histoires, pas des grandes, du quand dira-t-on, guère plus. Jamais de la très haute philosophie. Mais c'est la vie et on l'aime et on y complet, d'autant plus que l'on a bu un verre de vin, ce qui permet d'oublier toutes vos misères. Et dire que parfois on critique un verre de vin !

Et quand on danse, il y a l'accordéon, peut-être est-ce le patron qui en joue et anime ainsi des soirées où l'on valse. On savait valser en ce temps-là. Il y avait le parquet, motif à réclame. Ça glisse, ça tourne, ça pirouette, on oublie tout, pour sentir l'éternité dans les bras d'une femme que l'on suppose, vue d'ici, belle et gentille. On oublie que l'on est simplement chez Claude, soit chez Simi, ou encore au café du Risoud. Celui-ci porte bien son nom. Nous sommes au pied de la vaste croupe boisée qui porte cette appellation, si noire derrière soit et d'où proviennent ces types patibulaires qui viennent ici se ravitailler, les contrebandiers. Ils sont plus clients peut-être de cette épicerie du bout du monde, que la population locale qui tend par ailleurs drastiquement à se raréfier. Le hameau de la Fontaine aux Allemands se meurt tandis que vit le café du Risoud, un petit demi-siècle.

Et tandis que vit encore aussi le vaste voisinage de vers chez Seillon qui accueillera sur le tard ces familles nouvelles arrivées dans la commune et que l'on ne sait pas trop où loger. Nous le dirons plus bas, Seillon était probablement le surnom que l'on donnait à un boisselier du coin. Et son surnom passa au voisinage tout entier, pour le différencier désormais de son voisin Vers chez Claude, tandis qu'autrefois c'était tout un, que l'on disait simplement Vers chez Claude pour l'ensemble, ces deux doubles maisons.

Quel bonheur quand même ce serait pour nous que de mettre la main sur des documents qui puissent nous en dire plus. Il y eut une vie intense, là-bas, alors qu'aujourd'hui la solitude poignante des lieux ne permet plus de le croire. C'est inhabité donc ce l'était aussi autrefois. L'homme est ainsi fait, qu'il ne croit guère qu'à ce qu'il voit, et qu'il peine, à moins qu'il ne soit historien ou archéologue, à voir autre chose que la simple réalité d'un endroit. Cela n'existe plus, donc cela n'a pour dire jamais existé. Heureusement, les pièces qui suivent vous prouveront exactement le contraire.

Bienvenue donc chez Claude, pour un bon bol d'antan, tandis que ces vastes plateaux de la Fontaine aux Allemands, c'était précisément le centre exact du monde !

Les Charbonnières, en janvier 2006 :



ORIGINE DE CHEZ CLAUDE, EN DESSUS DU LIEU

On découvre ce nom de lieu désigné de telle manière pour la première fois dans notre liste des donateurs pour la pendule de l'église du Lieu². Nous sommes en 1675. Plusieurs Guignard sont inscrits, Pierre fils de feu Jaques Guignard et ses frères, David Guignard du Charoux, mais surtout qui nous intéresse David Guignard Chez Claude.

Puisqu'un Guignard habite les lieux en 1675, il faut penser que la famille était établie là depuis quelque temps déjà. En consultant les reconnaissances de 1600³, on découvre un Guillaume fils de Claude Guignard du Lieu. Il possède des terres « en la montagne du Rizo, en Vaugillion ». Faut-il penser qu'il s'agisse de son père qui donna nom à la région chez Claude, où pourtant ne se découvre encore aucune maison ? L'affaire est possible mais toutefois un peu tirée par les cheveux.

A l'époque les Guignard sont déjà nombreux au Lieu et possesseurs de nombreuses propriétés. Il est plus facile de penser que l'un ou l'autre des descendants de ces Guignard, lui aussi prénommé Claude, pensa bientôt à installer une maison dans la région qui nous intéresse, soit Vers chez Claude.

Un Claude Guignard par ailleurs apparaissait déjà en 1557⁴.

Quoiqu'il en soit pas de nouvelles avant 1675.

Dans la liste de tous les conseillers du Lieu en 1685, région spécifiée de Chez Claude – La Fontaine aux Allemands, on découvre Pierre Guignard du Charoux, cette localité ainsi assimilée aux divers hameaux de la Fontaine aux Allemands, et David Guignard l'aîné. Nul doute que celui-ci ne soit de vers chez Claude.

Dans la reconnaissance du dîme du Lieu de l'an 1692⁵, pour la Fontaine aux Allemands, nulle désignation d'un lieu plus précis. Les habitants de Vers chez Claude sont à rechercher dans la liste des Guignard proposée, soit : Mathieu et Jean Pierre Guignard, Pierre et Moyses Guignard frères, Abraham et David Guignard.

Faut-il penser que ce dernier reste le même que vingt ans plus tôt, en 1675 ?

Il faut aussi considérer qu'il y a un David Guignard au Lieu et que pour les dîmes de 1695⁶, les Guignard ne figurent plus sous l'appellation de la Fontaine aux Allemands, mais sont rattachés au Lieu. On pourrait voir ici une preuve que l'affectation de ce petit hameau de Vers chez Claude n'est pas encore bien précise, et que les orientations oscillent, tantôt en direction de la Fontaine aux Allemands, tantôt en direction du Lieu.

Pour le Lieu on découvre donc entre autres les hoirs de David Guignard. Il se pourrait qu'il s'agisse des nôtres, mais sans preuve.

La liste Villadin de 1708⁷ sera plus explicite. On découvre ainsi sous le terme général : Le Charou, les Claudes et la Fontaine aux Allemands, Pierre Guignard chez Claude & son frère. On pourrait éventuellement faire habiter aussi ce petit hameau Mathieu Guignard et Jean Pierre Guignard son frère. Tous ces gens sont d'une situation correcte qui paient environ 50 florins de contribution volontaire par tête.

² ACL, A1, 1675

³ Egrège Nicolas Monney, Quatrième livre des reconnaissances des communes du Lieu et de l'Abbaye et environs fait de 1600 à 1608, première partie, Editions le Pèlerin, 2000, p. 31

⁴ Vente faite à Pré-Rodet, du 10 mai 1557, AALJ., p. 398 et suivantes.

⁵ ACL, QCl.

⁶ ACL, QCl, 2^e partie.

⁷ ACL, A1, du 31 mai 1708.

Un recensement de 1708⁸ donne les habitants pour le Charoux et Vers chez Claude. Nous trouvons :

Abraham Guignard, 6 personnes
Pierre et Moÿse Guignard frère, 6 personnes
Mathieu Guignard, 5 personnes
Jean Pierre son frère, 9 personnes
Abraham Guignard maçon, 4 personnes.

Avec un total de 30 personnes, on peut dire que ces deux petites localités sont fort habitées.

Liste 1724⁹, chez Claude est à coup sûr ici rattaché à la Fontaine aux allemands. Présence de Mathieu Guignard le jeune, de Mathieu Guignard l'aîné et de Moÿse & David Guignard frères.

1735¹⁰, Mathieu Guignard de vers chez Claude envoie ses enfants à l'école du Lieu et non à celle de la Fontaine aux Allemands. Veut participer en prétendant continuer ainsi que ses ancêtres avaient accoutumés de faire, puisque leur maison était annexée à la dite école du Lieu.

Cette différenciation la Fontaine aux Allemands – Vers chez Claude, est signalée de manière directe par un mandat baillival émanant du secrétaire Roland¹¹ et qui commence en ces termes : « *A vous les habitants de la Fontaine aux Allemands et de Vers chez Claude rière le Lieu...* »

Liste 1739¹², présence de Mathieu Guignard, 9 personnes, de Pierre Guignard, 8 personnes, de Siméon Guignard, 4 personnes et de Moÿse Guignard 10 personnes. Nous les situons arbitrairement Vers chez Claude. 31 personnes, il ne saurait plus y avoir en ces lieux qu'une seule maison, mais carrément un ou deux voisinages.

Le dit Pierre Guignard, selon une missive à lui envoyée par le justicier de Romainmôtier à la Vallée¹³, est du Seillon. Il voudrait que l'école se tienne chez lui tandis que ceux du hameau se refusent, prétextant, et avec raison, le trop grand éloignement du centre. Nous avons là, selon notre documentation, la première apparition de ce terme de Seillon qui ne peut guère s'expliquer autrement que comme un objet de contenance, donc qu'il se pratique la boissellerie aussi en cet endroit.^{13b,c}

Recensement de 1792¹⁴. La haute époque des Guignard semble déjà être terminée. Présence de Pierre Bathélemy Guignard, foyer de 6 personnes, de Pierre Moÿse Guignard, foyer de 2 personnes. Si l'on considère que le recenseur a commencé son enquête Vers chez Claude, il faut alors admettre que des Cart qui figurent en tête de liste s'y sont installés, soit Abram Cart conseiller, famille de 3 personnes, et Louis Cart, foyer de 2 personnes. Tout cela naturellement restant à prouver.

Retrouvons du plus concret avec le cadastre de 1812-1814. Alors la région de Vers chez Claude s'articule en deux parties. A bise le voisinage Vers chez Seillon. Cette double maison est alors habitée par Abram David feu Abram Dépraz qui

⁸ ACL, IBE1.

⁹ AHFA, NB7.

¹⁰ ACL, probablement A2.

¹¹ AHFA, FE6, du 2 mai 1736.

¹² AHFA, AA1, première page, rôle des personnes qui composent le hameau de la fontaine aux Allemands fait ce 12 juillet 1739.

¹³ AHFA, AA1, du 20 juin 1768.

¹⁴ ACL, IBE5.

^{13b,c} Le terme Seillon est en fait beaucoup plus vieux. Ainsi découvre-t-on déjà des Guignard du Seillon en 1726 – voir fichier passation, extraits concernant Chez Claude et chez Seillon p. 28

possède la partie de vent, et par Pierre Barthélemy Guignard qui possède la partie de bise. Ces deux personnages figuraient déjà sur la liste de 1799, donc ils habitaient le coin déjà à cette époque, Pierre Barthélemy lointain descendant des premiers constructeurs.

A vent le voisinage de Vers chez Claude proprement dit habité, à occident par Louis Siméon fils d'Abram Samuel Cart, à orient par Abram Siméon Cart.

Abram Samuel Cart figurait lui aussi déjà sur la liste de 1799, tout comme Abram Siméon Cart.

L'état nominatif des propriétaires et usufruitiers d'immeubles dans la commune du Lieu, pour 1814¹⁵ nous montre que la plupart des habitants de Vers chez Claude et Vers chez Seillon, ici désignés sous la dénomination générale de Allemagne, pratiquent la boissellerie. Ils sont tonneliers en particulier. On les retrouve lors d'une autre enquête de 1816¹⁶ qui restent dans la même profession, soit fabricants de seilles. Cette industrie du bois est pour toute la région d'une extrême importance, quoique se découvrent quand même parmi ces artisans quelques horlogers et un lapidaire.

On retrouve ce même Pierre Barthélemy Guignard propriétaire d'alpage en 1818¹⁷ avec une parcelle située vers chez Jean Vuan, pour deux vaches. Les autres propriétaires de la région de Vers chez Claude et Vers chez Seillon, sont aussi propriétaires d'alpages : A la Tépaz, Abram Samuel Cart, pièce pour $\frac{3}{4}$ de vache, Vers chez Claude, Abram David Dépraz pour 2 vaches, Chez Claude, Siméon Cart pour 2 vaches et demi. De bien petits propriétaires dans tous les cas.

Dans les devis pour bois d'œuvre¹⁸, on trouve, pour le 17 juillet 1833, Jaques Ferdinand Dépraz, à sa maison située Vers chez Claude, et pour le 28 juillet 1834, Frédérick Cart, à sa maison située Vers chez Claude.

Le recensement de 1831¹⁹ nous offre la situation complète à Vers chez Claude – Vers chez Seillon, encore qu'il faille retrouver chacun. Un essai :

Ferdinand Dépraz, avec Henriette sa femme, Auguste leur fils, Henri autre fils, Fanny leur fille, David autre fils, total de 7 personnes.

Pierre Barthélemy Guignard, Judith Guignard sa femme et Pierre leur fils, total de 3 personnes.

Henri Guignard, Jeannette sa femme et Louis leur fils, total de 3 personnes. Henri est frère de Pierre Barthélemy. Les deux couples doivent loger dans la maison no 44 citée plus bas.

Henriette, veuve de Siméon Cart, Frédérick Cart son fils, Georgette sa fille, total de 3 personnes.

En tout, pour le hameau, 16 personnes.

L'enquête sur les maisons sera plus explicite de la situation en cet endroit en 1837²⁰ :

¹⁵ ACL, QC4, du 16 mai 1814.

¹⁶ ACL, Q5, du 29 juin 1816.

¹⁷ ACLj, GAE39, 1818

¹⁸ *Maisonneurs des temps passés, 1832-1838, registre des bois de construction pour les trois communes de la Vallée*, le Pèlerin 2004.

¹⁹ ACL, IBE7

²⁰ ACV, GEB 141/1.

Cart David Frédéric feu Abram Siméon, Vers chez Claude, une maison d'habitation – no 19 -, four, grange et écurie, construite en 1819 ensuite d'un incendie qui eut lieu en 1818.

Le no 20 n'étant plus cité dans l'enquête sur les maisons, il faut considérer que David Frédéric feu Abram Siméon Cart, après l'incendie de la bâtisse, a repris, par achat probablement, cette maison propriété antérieure de Louis Siméon fils d'Abram Samuel Cart. Tous ces Cart doivent être apparentés entre eux.

Guignard Pierre Barthélemy feu Pierre, Vers chez Claude, ou Vers chez Seillon, une maison d'habitation – no 44 -. Age plus de 100 ans.

Guignard le dit, la Combe de chez Jean Vuan, un joli petit chalet servant d'écurie au bétail en été.

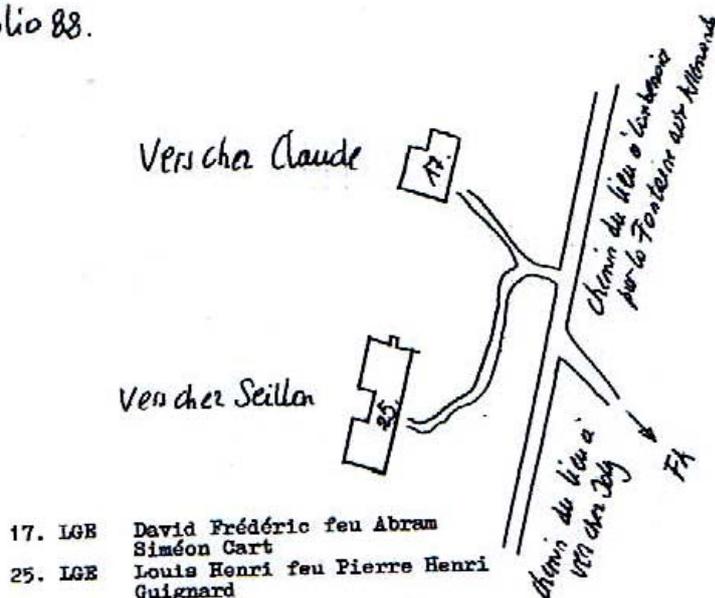
Guignard Pierre Henri et Pierre de Pierre Barthélemy, Vers chez Claude, ou Vers chez Seillon, un bâtiment construit en 1828, comprenant au plein pied une remise et une forge, en haut une antichambre et une chambre.

Il s'agit ici d'un rajout à bise à leur maison no 44.

Dépraz Jaques Ferdinand feu Abram David, Vers chez Claude ou Vers chez Seillon, un bâtiment comprenant deux logements au rez-de-chaussée et une grange et une écurie. Age, plus de 40 ans.

La situation vers chez Claude et vers chez Seillon est la suivante lors de l'établissement des nouveaux cadastres en 1872-1874 ²¹:

folio 88.



- | | |
|---------|---------------------------------------|
| 17. LGE | David Frédéric feu Abram Siméon Cart |
| 25. LGE | Louis Henri feu Pierre Henri Guignard |

-81-

On constate donc que nous ne sommes plus en présence que de deux familles dans le quartier. Les Dépraz ont disparu, revendant leur bâtisse, ainsi que probablement leur domaine, aux Guignard. Le Henri-Louis Henri ici présent n'est

²¹ Copie du cadastre original Le Lieu 1872-1874 des ACV, folio 82.

autre que celui déjà entrevu dans le recensement de 1831 où il n'était toutefois désigné que sous le simple prénom de Louis. Selon nos sources, il ne devait guère avoir que quelques mois lors du recensement de 1831, puisque il était né le 27 janvier de cette année-là. Il décéda chez Claude le 28 octobre 1907, à 3 heures du soir²². Il était donc fils de Pierre Henri Guignard et de Jeannette née Guignard.

Notons ici que sa veuve, Louise-Henriette Guignard née Meylan fille de Jaques-Henri Meylan et de Louise-Henriette née Piquet, décéda chez Claude le 4 avril 1911, à 4 heures du soir²³.

David Frédéric Cart était aussi présent sur le recensement de 1831 où il était désigné sous le simple prénom de Frédéric, fils de Siméon Cart.

Lors de l'établissement de ce même cadastre de 1872-1874 apparaissent déjà Henri Auguste & Charles Eugène Frédéric fils de David Frédéric Cart. Ils n'ont qu'un champ.

Si l'on considère le cadastre suivant, portant sur les années 1877 à 1955²⁴, on découvre que Henri Auguste Cart fils de David Frédéric avait pratiquement racheté la totalité des bâtisses et domaines du coin. Ainsi il possède dès après 1877 :

Vers Chez le Crot, logement, grange et écurie et four.

Vers chez Joly, logement, grange, écurie et four.

Vers chez Claude, logement, grange, écurie et four.

Henri-Auguste sera probablement l'initiateur du café-restaurant du Risoud dit plus tard ou même à l'époque déjà, chez Simi. Nous ignorons pour l'heure l'année du décès de Henri-Auguste, probablement aux débuts du XXe siècle. Nous savons par contre que son épouse Eugénie Fanny Cart née Dépraz, fille de Moïse Frédéric Dépraz et de Jeanne Henriette née Cart, décéda chez Claude le 21 juin 1920. Elle était née le 2 mars 1843²⁵.

Le tout, soit domaine et maison, en 1900 selon le cadastre, sera repris par Emile-Auguste Cart, fils de Auguste-Henri ou de Henri-Auguste, les deux termes semblent avoir été employés. Emile Auguste Cart donc fils de Henri Auguste Cart et de Eugénie Fanny née Dépraz, décéda chez Claude le 26 août 1935 à onze heures.

Reprendra alors à son tour domaine et maison Frédéric Auguste fils de Emile-Auguste. En 1935 selon le cadastre. Ainsi les générations ici se suivent. Reprise postérieure et rapide par Baiche Marc-Gustave-Gabriel, en 1941.

Quant à la maison de vers chez Seillon, possédée, on s'en souvient, par Louis Henri Guignard (ou Henri-Louis), elle sera reprise par ses fils qui furent Anthony Louis et Ernest-Vincent, chacun pour demi. Mauvaises affaires ? Elle devient propriété, sauf erreur en 1916, de la Société foncière du Jura. Elle sera plus tard, en 1918, rachetée par Frédéric Cart qui la vendra bientôt, probablement en 1941, à Marc-Gustave-Gabriel Baiche qui possédera ainsi presque l'entier du coin.

La grande époque de Chez Claude a vécu.

La propriété était toujours en possession de la famille Baiche, ici Marc, de Saubraz en 1973 lors de l'établissement du cadastre de la production agricole²⁶. Désignée

²² Permis d'inhumation pour le cimetière du Lieu, ACL, IBF2.

²³ Permis d'inhumation pour le cimetière du Lieu, ACL, IBF2.

²⁴ ACL, GAA5 et suivants.

²⁵ Permis d'inhumation pour le cimetière du Lieu,

²⁶ Produit par le Département fédéral de l'économie publique, division de l'agriculture, commune du Lieu, relevé des 2 au 16 juillet 1973 par Vagnières Georges. Une copie aux ACL, une autre col. Editions le Pèlerin. ACL, IBF2.

sous le nom de l'Allemagne. Mais alors seul le bâtiment est appartient au propriétaire du pâturage. L'autre, à l'ouest, à été vendu on ne sait à qui et à quelle époque.

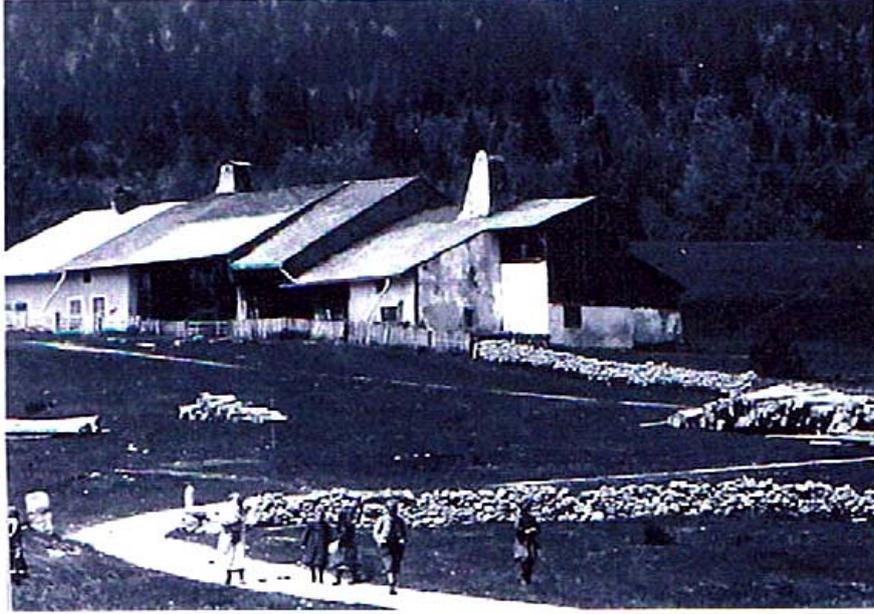
Ces deux bâtiments se présentaient comme ceci en 1975 :



Attardons-nous plus spécialement sur le bâtiment est, vers chez Seillon. Nous avons la chance inouïe de posséder deux clichés différents de ce voisinage.



Vu de face, avec l'ancienne forge des Guignard à droite. Et ci-dessous vu de face et de profil. C'était en somme une bâtisse très caractéristique, et même si la partie de gauche semble avoir été refaite. Un voisinage dans tous les cas capable d'accueillir plusieurs familles. Il brûla le 26 septembre 1934, dit alors chez Pierroillon, habité entre autres par une famille Petit Huguenin.



La nouvelle bâtisse qui fut reconstruite en lieu et place n'a aucune personnalité.



REPRENONS MAINTENANT LA TRAJECTOIRE DE AUGUSTE-HENRI CART DE VERS CHEZ CLAUDE

Le bassin de pierre – avec la date de 1869 - qui finira devant l'Hôtel de la Truite au Pont dès les années huitante du XXe siècle, était finalement celui d' Auguste-Henri Cart, posé en 1872, à moins qu'il ne se fut agit de celui du hameau pour lequel était mandaté le ci-dessus. Il est possible et même probable que nous avons affaire-là à un bassin de récupération, puisqu'il n'est pas pensable de convenir pour un bassin à faire en 1872 et de voir la date de 1869 taillée dans la pierre de celui-ci :

« Monsieur,

S vous voulez bien vous rencontrer demain à midi à l'Hôtel de la Truite au Pont pour nous convenir pour un bassin en roc que vous demandez par Mr. Auguste Magnenat et dont j'ai reçu une lettre datée du 28 7bre (ou novembre) écoulé pour la même ouvrage.

Si vous ne pouvez pas venir au Pont pour dimanche 14 janvier, répondez-moi de suite.

Il vaut mieux se parler de bouche que par lettre.

Dans cette attente je vous salue de cœur.

Henri Michot maître carrier, Vaulion, ce 9 janvier 1872²⁷ ».

On peut lire au verso de cette lettre :

« Monsieur Auguste Henri Cart vers chez Claude rière le Lieu, Lettre de Henri Michot, Vaulion ».

Deux oblitérations, l'une de Vaulion, du 9 janvier 1872, et l'autre du Lieu, aussi du 9 janvier 1872. Il est probable qu'elle ait été postée le lendemain par le facteur du Lieu à Vers chez Claude.

« Acquisition en faveur de Auguste-Henri et Eugène-Frédéric fils de David Frédéric Cart, du Lieu & y domiciliés sur le Crêt faite de Jules feu Louis Reymond, du dit lieu, du 16 mars 1872²⁸ ».

Notaire J. Capt au Sentier. Il y a erreur en fait sur le domicile des deux premiers qui habitent vers chez Claude et non sur le Crêt, ce domicile celui du vendeur et non des acheteurs.

Jules Reymond donc domicilié sur le Crêt rière le Lieu, par l'intermédiaire de son fils Aimé-Jules fils de feu Louis Reymond, vend aux précités du terrain situé vers chez Gavat, un champ de 205 toises et un bois de 300 toises. Limites : à bise le hameau du Lieu, à vent Louis Cart, à orient et occident Frédéric Cart. Prix 200.-

Dont acte prononcé en présence de Jules Guignard de la pinte – laquelle ? – et d'Auguste Humberst.

Ainsi les Cart de Vers chez Claude achètent, donc s'agrandissent, et Jules Reymond de Sur le Crêt vend, donc se rapetisse. Faut-il voir pour lui déjà le début d'une fin ?

²⁷ AHFA, UA1

²⁸ AHFA, UA2

Henri-Auguste Cart, souvent dit simplement Auguste Cart, prête souvent de l'argent, preuve de sa bonne situation financière et d'un assez gros roulement d'argent. L'homme est commerçant, seule état à l'époque qui permet finalement de se sortir de l'ordinaire qu'offrent toujours les trains de campagne, et si grands ceux-ci puissent-ils être. La terre nourrit difficilement son homme à la Fontaine aux Allemands.

Le 1^{er} août 1875²⁹ Eugène Aubert, marchand horloger au Lieu, emprunte la somme de neuf cents francs à Auguste Cart Vers chez Claude. L'intérêt est au 5 %.

D'autres petits comptes interviennent entre les même – UA4 -, preuve renouvelée du brassage d'argent conséquent de la part d'Auguste Cart. Ce dernier par ailleurs interviendra plus tard dans la discussion des biens d'Eugène Aubert pour récupérer sa mise³⁰.

Qui fait aussi compte³¹ en 1876 avec Jean Martin cafetier à la Golisse. Celui-ci achète probablement des marchandises à Auguste Cart qui fait ainsi le négociant par toute la Vallée et non pas uniquement dans son coin perdu de Vers chez Claude.

Intervient également cette même année 1876 un certain Baptiste Traversié, un Franc-Comtois à coup sûr, ³² pour une somme certes minime, 20.-, mais qui prouve qu'Auguste Cart entretient des relations avec des personnages d'Outre-Risoud. Faut-il penser que la plupart sont contrebandiers ?

Prêt de 900.- à Louis Guignard du Solliat en 1878³³. Intervention dans la discussion des biens de celui-ci en 1880 après sa faillite³⁴.

Gros litige de 1881 entre Auguste Henri Cart et Téléphore Tréand propriétaire et commerçant demeurant à Labergement Sainte Marie. L'affaire est traitée par le tribunal de première instance de Pontarlier. On lit :

« Le demandeur a vendu et livré au sieur Téléphore Tréand dans le courant de la présente année et de l'année précédente des marchandises dont le sieur Tréand fait habituellement le commerce et sur le prix desquelles il redoit la somme de deux mille quatre cents quarante huit francs cinquante centimes ³⁵».

On serait bien curieux de voir de quelles marchandises il s'agit et si toutes se transportent de façon licite en France !

Il transparait par la correspondance qui suit que l'homme ne put régler ses dettes que par saisie et vente de ses meubles et immeubles.

Auguste-Henri Cart chez Claude est aussi impliqué dans la discussion des biens de Louis-Henri Guignard de même de Vers chez Claude. Pour une somme d'environ 700.-³⁶

Le même intervient encore une fois dans la discussion des biens de Lucien Adolphe Reymond du Chenit domicilié au Solliat. Chacun ici aura naturellement reconnu notre historien local et grand brasseur de bière et d'affaires de tous genres.

Dans cette affaire, par une facture du 15 décembre 1876³⁷, on découvre l'entête de l'entreprise de Auguste Henri Cart – voir partie documentaire – par laquelle on

²⁹ AHFA, UA3.

³⁰ AHFA, UA8, du 27 septembre 1877 et UA10 du 31 octobre 1877.

³¹ AHFA, UA5, du 19 mai 1876, et UA6, du 19 mai 1876.

³² AHFA, UA7, du 5 sept. 1876.

³³ AHFA, UA9, du 25 septembre 1878.

³⁴ AHFA, UA11, du 28 mai 1880, et UA12, du 10 août 1881.

³⁵ AHFA, UA13, du 16 novembre 1881. Quatre lettres complètent le dossier, UA14 à UA17, de 1881 et 1882.

³⁶ AHFA, UA18, du 12 mars 1885.

apprend que l'homme tient épicerie, avec tabacs et cigares, et que de plus il commerce vins, bière & liqueurs. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait traité avec Lucien Reymond.

La somme n'est pas bien importante, elle concerne une action de la Brasserie à 50.- dont il ne recevra finalement que 20.-³⁸

Le 24 mai 1887³⁹, par devant Alfred Piguet fils, notaire au Sentier, comparaît Auguste-Henri Cart fils de défunt David-Frédéric, domicilié Chez Claude, rière la commune du Lieu. Notre homme reconnaît devoir à la Caisse Hypothécaire Cantonale Vaudoise la somme de cinq mille francs. Intérêt au 5 %. Biens mis en hypothèque : Vers chez Claude, logement, grange et écurie - bâtiment de deux ares 82 centiares -, place, jardin, champ, couvert vers chez Gavot, et deux autres champs. On découvrira dans les nombreuses notes de cet acte que la maison de Vers chez Claude comprend encore un four. Il s'agit donc de la bâtisse primitive qui ne tardera pas, selon nos informations, à brûler !

On ignore le pourquoi de cet emprunt important. En somme si Auguste Cart brasse beaucoup, il n'est pas certain qu'il soit plus riche pour autant. Encore qu'il ne nous soit pas possible d'établir sa situation financière réelle au vu des quelques papiers que nous connaissons de lui.

En 1889 Auguste Cart à affaire avec Joseph Griffon, fromager aux Charbonnières. Ce dernier lui doit une certaine somme, de 132.50 pour être exact, qu'il refuse de lui payer. L'affaire, pourtant minime, finit devant le Tribunal cantonal⁴⁰. La somme en question concernait en fait une montre que Cart avait livrée au dit Griffon.

Pas de quoi en faire une tartine. Simple fait de la vie de tous les jours. Et pourtant le dossier est lourd⁴¹.

Cart possède un accordéon dont il voudrait se dessaisir :

« *Nolain, le 2 janvier 1890*

Monsieur Simy-Carte, négociant, propriétaire, en bas de la Teupper (Tépez) par Le Lieu, Vallée de Joux (Suisse),

Le soussigné Carré Alfred, propriétaire demeurant à Nolain par Poligny (Jura) désire posséder un accordéon languenot simple, dont il vous prie de lui envoyer de suite le prix de ses objets, car il voudrait posséder cet accordéon avant le 16 janvier 1890.

Dans l'espoir de vous lire le plus tôt possible, agréez en famille mes sincères salutations ainsi que mes remerciements anticipés.

Carré Alfred

(P-S.) Dans le prix de 18 à 20 frs que je voudrais en avoir un⁴² ».

³⁷ AHFA, UA19.

³⁸ AHFA, autres pièces concernant cette affaire UA20, du 11 décembre 1886, UA21, du 10 janvier 1887 et UA22, du 1^{er} juillet 1869 - copie de l'original de cette action dans la partie documentaire -.

³⁹ AHFA, UA24.

⁴⁰ AHAF, UA24, du 14 mai 1889

⁴¹ AHFA, UA25 à UA28, pièces de 1888 et de 1889, avec une note des frais supérieure au montant de la somme en litige ! + UA30, de 1890.

⁴² AHFA, UA29.

Il ressort de cette brève missive que Alfred Carré connaît la famille Cart et qu'il a eu l'occasion de la côtoyer une ou plusieurs fois. On entretient donc des relations régulières avec des gens d'Outre-Risoud, l'atteste une fois de plus cette lettre.

Auguste Cart a-t-il souscrit à titre privé une ou plusieurs actions du Pont-Vallorbes ? On ne le sait, toujours est-il qu'il possède dans ses archives une circulaire – tirage bleu à alcool - intitulée : « Liquidation de l'association formée au Sentier pour la souscription du capital du Pont-Vallorbes⁴³ ».

Nouvel emprunt de 900.- à la Caisse hypothécaire cantonale vaudoise le 18 août 1894. Mise en hypothèque du bâtiment ayant logement, grange, écurie et four et d'une place⁴⁴.

Manque de chance, un mois plus tard, le 18 septembre 1894⁴⁵, le bâtiment brûle.

Auguste Cart reconstruit. En témoigne la pièce suivante :

« Convention

Entre Mr. Auguste Cart Chez-Claude et Gustave Reymond tailleur de pierre Piguet-Dessus.

Le dit Reymond s'engage à fournir toute la pierre de taille nécessaire pour le bâtiment que Mr. Auguste Cart propose de faire construire Chez Claude.

Art. 1o la taille sera faite à la boucharde ordinaire, les jambages seront en 3 morceaux, une crosse, un lancet, une quille – tableau 18 – et parement 18. Et si la porte d'entrée a de l'extra-façon, il sera payé en plus d'après le travail qui sera fait convenu. La porte de grange a gros tableau sera mesurée à double dont à 11 frs. 60 le m., je dis onze francs soixante centimes le m. courant. Toute la pierre sera prise à la carrière de Mr. Cart pour le prix de 5 frs. 80 le m. courant, je dis cinq francs huitante centimes.

Les paiements se feront à mesure que le travail se fera.

Le dit Cart se réserve de faire resservir toute la taille du bâtiment qu'il a acheté de la commune. Le prix de l'heure du travail pour retenir la vieille taille est de cinquante centime. La taille doit être finie pour le 15 juin 1895.

Fait chez Claude le 1^{er} décembre 1895.

Auguste Henri Cart Gustave Reymond⁴⁶ ».

Plusieurs personnes de la parenté à Auguste Cart participent à la reconstruction de la maison. On découvre leurs heures notés sur une feuille intitulée : « 1895. Détail des journées chez le cousin Auguste Cart Chez-Claude⁴⁷ ».

1896, Auguste Cart, s'il s'agit de lui, semble être dans une mauvaise passe. En témoigne la missive ci-dessous :

*« Syndic de la commune du Lieu
Cher cousin,*

Charbonnières, le 13 février 1896

⁴³ AHFA, du 20 mai 1893.

⁴⁴ AHFA, UA32, acte instrumenté et signé par le notaire John Capt du Sentier.

⁴⁵ Voir nouveau cadastre GAA5, folio 31 – ACL -.

⁴⁶ AHFA, UA33.

⁴⁷ AHFA, UA34 – voir copie dans la partie documentaire -.

Le Grand Conseil ne se réunira que le 1^{er} lundi de mai ; il n'y aura pas de reprise de session avant. Il a une Commission de clémence composée de 7 membres sous la présidence du chef de Département de Justice et police, Commission qui statue sur les recours des condamnés qui ont subi tout ou partie de leur peine, mais cette Commission n'a pas missive de réviser ou de modifier les arrêts des tribunaux. Mr. Donat Golaz, Président du Grand Conseil, vous renseignera du reste tout à fait. – Il va sans dire que si je puis faire quelque chose pour vous, je suis de grand cœur à votre disposition ; nous compatissons à la grande épreuve qui vous frappe et regrettons on ne peut plus le triste dénouement de toute cette histoire.

Il va sans dire que si vous êtes tout à fait innocent, il est bien dur de subir une peine imméritée.

Veillez, cher cousin, agréer mes salutations bien cordiales et la certitude de toute ma sympathie.

JJérémie Roachat syndic⁴⁸ ».

On n'en saura pas plus.

Différentes patentes, de 1893 à 1902⁴⁹ offrent de découvrir les activités d'Auguste Henri Cart de Chez Claude dans le domaine de la vente en détail du tabac, gestion d'un Café qui a pour enseigne Café du Risoud – patente du 3 novembre 1893 et du premier juillet 1902 -.



Vaste et magnifique pâturage des Esserts vu depuis la région de Vers chez Seillon. Le Mont-Tendre est omniprésent qui offrent ses courbes superbes.

⁴⁸ AHFA, UA36.

⁴⁹ AHFA, UA3B.

Le Café du Risoud nous laisse quelques photos :



Nous sommes au début du XXe siècle. Il se pourrait que trois générations se côtoient ici. Soit Henri Auguste Cart fils de David Frédéric⁵⁰ et de son épouse Henriette née Lugin, né le 28^e 8bre 1840, avec sa femme Eugénie Fanny née Dépraz le 2 mars 1843 – elle décédera le 21 juin 1920 -. Emile Auguste son fils et son épouse Julie Anna née Mouquin. Et deux des quatre enfants, ceux-ci : Germaine, née le 13 mars 1894, Justine née le 26 janvier 1896, Elise née le 11 décembre 1898 et Frédéric, né le 30 novembre 1904. D'autres personnes figureraient sur le cliché, notamment à droite où devrait se trouver Henri-Auguste.

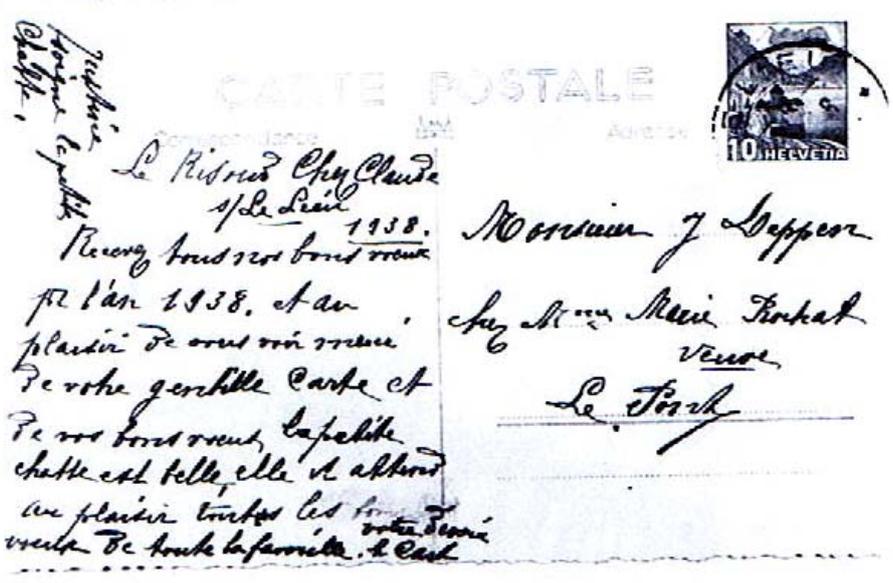
⁵⁰ Cart David Frédéric fils de Abram Siméon et de Suzanne Henriette né le 18 mai 1802, décédé le 28 juin 1886.



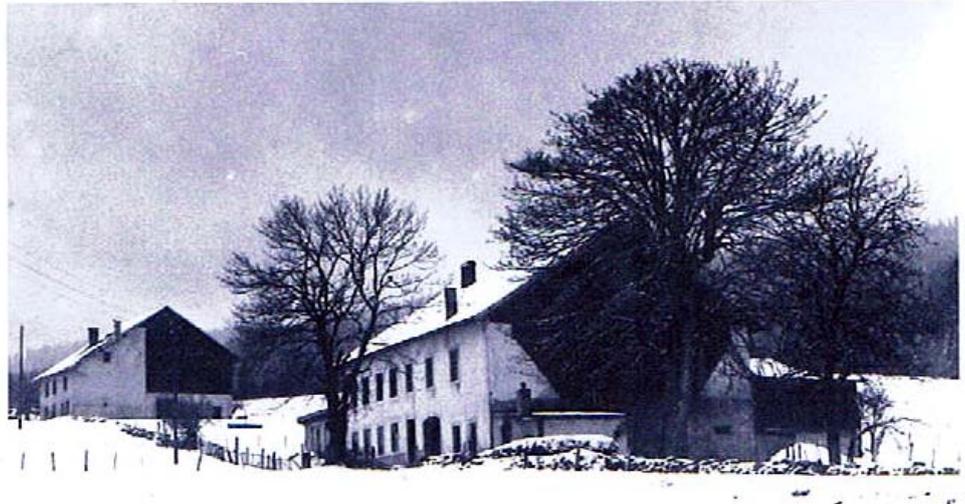
Autre photo du café du Risoud au début du XXe siècle. La façade paraît encore flambant neuve, au contraire de la photo précédente qui ne montre une façade dégradée que par la mauvaise qualité du cliché. Ici présence des murs de pierre sèche et devant la maison le grand balancier pour puiser l'eau.



Vers 1938. Le café a été transformé en pension. Nous sommes alors en un temps où vivent encore ici, entre autres, Frédéric Cart et sa sœur Justine qui pourraient bien être visibles sur le cliché, quadragénaires alertes qui s'en iront pourtant bientôt, vers 1941, lui à Vallorbe, elle à Orbe. On lit au verso de cette carte postale :



Et enfin voici l'ancien café du Risoud en 1975 :



Ci-dessous Vers chez Seillon en 2004



FIN

Liberté

Égalité

République Helvétique une et
indivisible.

canton du Léman (District de la Vallée).

L'an mille huit cent, Et le

Neuvième Jour du mois de Février; Par devant la Municipalité
de la Commune du Lieu, s'est présenté le citoyen huissier meylan au
nom du citoyen Philippe Emmanuel fils du citoyen Abram David Desprat
châs clauds tiers le lieu, requérant en son nom qu'il lui soit expédié
acte Testimonial d'origine et de domicile.

En considération de sa demande, La municipalité certifie et
détare, que le susnommé Philippe Emmanuel est né de mariage légitime des
Citoyens Abram David Desprat & de Manette Desprat sa femme, née Leoult
nos Communiers et copropriétaires, mais que de plus nous le reconnaissons
et recevrons tant lui que ses descendants quelconques en tous lieux pour
nos vrais Communiers et copropriétaires, et en conformité les traiterons
suivant les loix en les rendans participants de tous les avantages
attachés à cette propriété.

La Municipalité déclare en outre que le dit citoyen Philippe
Emmanuel Desprat à veu parmi nous en bon chrétien, n'ayant été
répréhensible en aucune manière qui ait été, et soit à la connaissance
des autorités, s'étant toujours comporté en homme de bien, tant

lui

lui que ses L'ères et Mères, le recommandant à
la protection divine; Délivré au nom des Communiers
de dite Commune en Municipalité sous le Sceau et Sceau
requis le dit Jour 9^{me} Février 1800

Reymond L; attesté.

J. D. Hubert Gressier

Merry Liguët, Sous Préfet du District de la Vallée
du Lac de Noy, Canton du Léman en helvétie;
Certifie, que les Signatures ci-dessus, sont
réellement celles des Citoyens Président et Gressier;
de la Municipalité de la Commune du Lieu,
auxquelles en dite qualité, (soi doit être)
ajoutées; Donnés au Lieu, sous mon Sceau,
et Signature, les 9^{me} Février 1800.

Henry Liguët sous Préfet

Du 22. 27^{me} 1822. En assemblée
de Municipalité au lieu, (la table)
accordé au dit Philippe Emmanuel
Daspraz, un nouvel acte de
(Doorgaardie) De sorte que celui
cy est nul, f
attesté: Bonandis

ÉTABLISSEMENT D'UNE BRASSERIE

AU SOLLIAT

ACTION DE CINQUANTE FRANCS AU PORTEUR

N°

Emission du societaire Lucien-Isidore Reynoud, feu Esor, du Chemin et domicilié au Solliat, en date du 1^{er} Juillet 1869.

Conditions de l'émission :

Le sousigné, débiteur constitué de cette action, promet de la rembourser en numéraire, au pair, le 1^{er} Juillet 1875, ou en produit de sa brasserie dès le 1^{er} Juillet 1873, avec 10 pour cent de rabais sur les prix courants, au choix de l'actionnaire. L'intérêt de la dite action sera dû au 5 pour cent l'an, dès le 1^{er} Juillet 1869 et payable chaque année à la même date. Le nombre des actions ne pourra dépasser trois cents. L'action perdue sera remplacée par une autre moyennant l'indication du numéro et un avis sans réponse publié trois fois à quinze jours d'intervalle dans la *Festille d'Avis de La Vallée*. Solliat, le 1^{er} Juillet 1869.

Originalité pour Bon pour *cinquante francs*
Isidore Reynoud

AHFA, UA 22

1869

Monsieur

Si vous voulez bien vous rencontrer dimanche à midi à l'hôtel de la Truite au pont pour nous convenir pour un bassin en roc que vous demandez par Mr. Auguste Magnenat et donc j'ai reçu une lettre datée du 28 9bre écoulé pour la même ouvrage.

Si vous ne pouvez pas venir au pont pour dimanche 14 janvier, répondez-moi de suite.

Il vaut mieux se parler de bouche que par lettre.

Dans cette attente je vous salue

de Cœur Henri Michot

maître carrier

Vaulion, le 9 février 1872

Monsieur,

Si vous voulez bien vous rencontrer dimanche à midi à l'hôtel de la Truite au Pont pour nous convenir pour un bassin en roc que vous demandez par Mr. Auguste Magnenat et donc j'ai reçu une lettre datée du 28 9bre écoulé pour la même ouvrage.

Si vous ne pouvez pas venir au Pont pour dimanche 14 janvier, répondez-moi de suite.

Il vaut mieux se parler de bouche que par lettre.

Dans cette attente, je vous salue de cœur.

Henri Michot, maître carrier.

Vaulion, ce 9 février 1872

Jeu de quilles du Café du Risoud

Chez-Claude. 23.7.08

Il sera mis en jeu un grand nombre de prix,
les dimanches 26 juillet et 2 août.

Valeur des 3 premiers prix : 70 fr.

FAV 24/12/1908

Salle du Café du Risoud

Chez Claude, p. Le Lieu

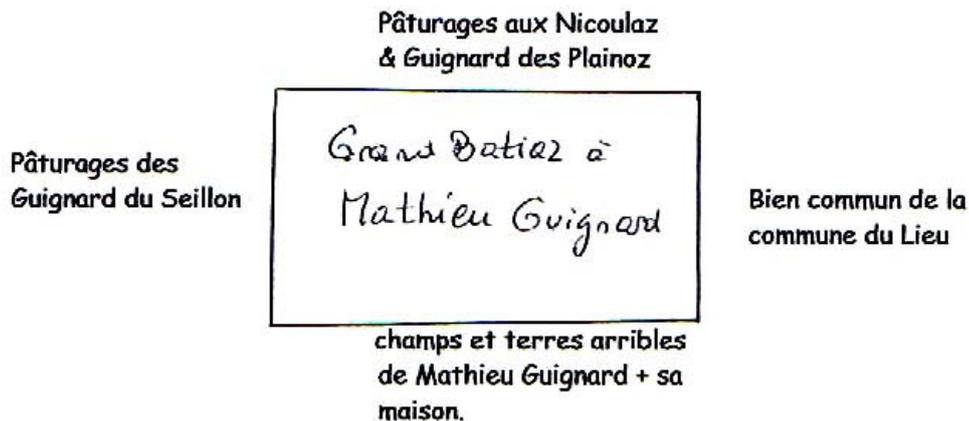
BAL sur parquet

les 1 et 2 janvier 1909.

Passations - A.C.L. E.A.G

Fiche passation no 3 - livre pp. 53 à 55 - du 1^{er} avril 1726 -

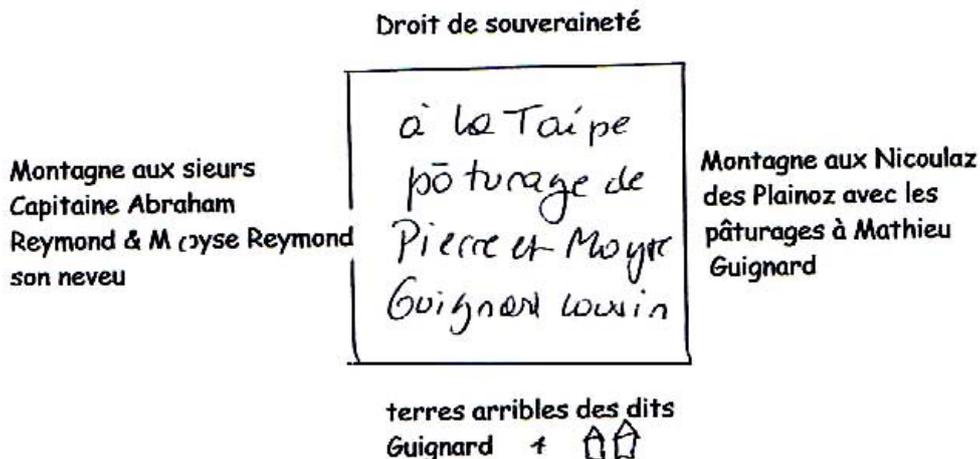
En faveur de Mathieu Guignard. Sa pièce de pâturage en tout son contenu au lieu dit à la Grand Batiaz au-dessus de sa maison dite Vers chez Claude :



Passation faite pour la somme de 50 florins de capital outre les vins.

Fiche passation no 7, livre pp. 93 à 96 - du 1^{er} avril 1726 -

En faveur de Pierre et Moysse Guignard cousins du Lieu demeurant Vers chez Seillon. Leurs pièces de pâturage comme ils les ont jouies et possédées à l'occident de leurs maisons & au lieu dit à la Taïpe :



Passation faite pour le prix de 70 florins outre les vins.

Fichier passation no 8, livre pp. 99 à 102 - du 10^e juin 1726 -

En faveur des sieurs Abraham Reymond capitaine et Moyse Reymond son neveu. Leur montagne entre eux indivis et en toute sa contenance au lieu dit à la Taïpe.

Droit de souveraineté

Montagne à Monsieur
De Colombier avec les
Pâturages à Isaac
Longchamp

Capitaine Abraham
Reymond et son
neveu Moyse Reymond
Montagne à la
Taïpe

Pâturage aux Guignard
du Seillon

Bien commun avec les pièces
de plusieurs propriétaires.

300 florins

UN INCENDIE

Le Pont, 31 août 94

Chère Annette,

Combien nous avons pensé à vous et votre malheur la nuit du 29. Combien c'était affreux de voir ce gros feu, et quand l'on a entendu dire que c'était chez vous, nous étions tous consternés et attristés. Nous avons bien pensé à vous et nos cœurs se sont élevés vers Dieu, qu'il vous vienne en aide, car nous ne pouvions rien pour vous, étant aussi éloignés, puis Tell malade ne pouvait aller.

Crois, chère Annette, combien nous avons pensé à vous tous. Oh ! mais ce feu, que c'est triste. Hélo et Eve se joignent à nous pour prier Dieu de tous vous soutenir et relever votre courage, et que ce bon Dieu vous aide dans l'épreuve,

Fais bien nos amitiés à ta chère famille, dis-leur bien des choses pour nous, que nous sympathisons à votre malheur, combien cela nous a fait de peine. Dieu est tout puissant et s'il afflige, il console aussi et soutient et relève les cœurs abattus. Lui seul peut relever leur courage et fera renaître un avenir meilleur.

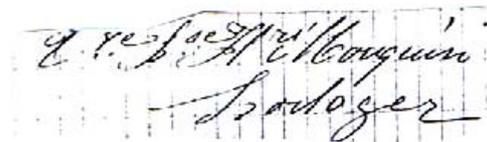
Hélo, Eve, Tell, ont pensé t'envoyer cette petite robe pour ta petite, pendant que cela vous ferait plaisir et prennent bien part à votre malheur. Tell va un peu mieux, il a du aller à l'hôpital il y a 3 semaines. Ils lui ont fait une opération dans le bas du poumon gauche. Il a bien souffert. L'opération a bien réussi. Dieu soit béni, il peut mieux souffler maintenant, mais enfin, il n'est pas guéri, il faudra bientôt y retourner, c'est la volonté de Dieu, il faut aussi nous soumettre à tout maintenant.

Comment va Emile ? Est-il remis de ses coups dans les côtes ? Nous avons appris qu'il s'est fait encore mal en sauvant ton canapé. Vous avez eu du courage et Dieu était là qui vous en donnait et veillait sur vous, soyez-en sûrs. Il veille sur ses enfants, appuyez-vous sur lui, il ne vous abandonnera pas.

J'aurais bien aimé vous aller faire visite, mais je ne suis pas bonne marcheuse et je ne puis pas laisser Tell seul. J'espère que vous le comprendrez. Annette, tu feras nos excuses s'il te plaît à la famille et présente-leur toutes nos bonnes amitiés et celles de Charles, Hélo, Eve que tout leur a tant fait de peine de vous voir tant de malheurs et de tristesse.

Et toi, chère Annette, comment es-tu après une pareille secousse ? Confie-toi en notre bon Sauveur. Il ne t'abandonnera pas. Maintenant je termine et j'espère que ces quelques lignes vous feront plaisir dans ces mauvais moments.

Recevez en famille toutes nos meilleures amitiés et croyez à l'affection de votre tante



A. H. Bouquin
L'abbé

Liste des fournisseurs 1895-1905

A	Arbent Eugène Ty. h.	40			
	Bain J. G. G. G.	100			
	Herrmann Jacob Yrrebon	125	145		
	<hr/>				
	Burnus J. T.	39	70	92	93
	Bourgeois ^{Commiss.} v. Ballayue	94			
B	Bain J. G. G. G.	108			
	Baumlin Arroue	132	133	153	
	Bachelard Giner	147			
	Courvoisier Frères	44	46		
	Cart Hirma veuve Fraites	58			
	Chappuiset Ulise	46			
	Chorholz Charles	53			
	<hr/>				
C	Cart Louis Frappe	92			
	Cart Bourrelher Mouthe	89	166	168	
	Compondu Auguste	135			
	Cart Eugène Bourrelle	166	168		

A	Deffinerre Geneve	58			
	David Auguste	48			
	Demole & Desbaillets	74	91		
	Billeman & Joro Rheinfelden Nr				
	Delay Louis Aubonne	126			
	Dupont et David Geneve	130			
	Froz Auguste Neuchatel	113			

E

E	Fontannaz Monnier	27 28 79 50	51 53
	Pilliod Le Roi Geneve	57 78	90 94 137 141
	Frossard L.	72	91
	Fischer Henri	138	
	Torger Le Vallorbes	116	

	Gardon David	71 72 106 127 154
	Goy Joseph Yverson	67 118
	Gotay Charles	64
	Gowers Charles	75 120
	Gamboni & Sabine i Merges	72 148
	Grobety Adrien Volterre	115

G
H

	Hug & Fribourg	36 128 158
	Hoffete Samuel	47
H	Kausmann a Cibe	124
	Kunderer & Griesener	142

Jung a Yverdon	37.101.
Jacard Marechal aq lieu	84

Kunzler & Co 29
 Karlen Auguste El Berne 134

Le Coultre Gaspard	54
Lugrin Henri	59 65 85
Letoublon Gustave Frères	60

M Mottaz J.	29
Martin Jean	40
Meylan Eugène lieu	51
Meylan C. B. Pharmacia	146

Och Auguste	105
-------------	-----

P Petit Pierre	70 110
Ponf frères Novia	56
Petter à vevay	32
Pillonnez frère Genève	136

Redant freres	66	143		
Roche & Gombellayer	111			
Roessinger-Moll	113			
Roche & freres Charbonnier	123			

Anchar Philippe	76	102	150	
Suter	68	111		
Reymond Jules	23	22	21	83

Cominay Louis	149			
---------------	-----	--	--	--

	Robert & Rachelon	147			
✓	Vautier freres	26	76	62	73
	William Dribai	109			
	W. & Frederic	121			

COMMERCE DE VINS

Charbonnières, le 23 Avril 1894

Monsieur Aug^e Cart - Neuf
Ch. Claude Luce

Dei

Rochat frères

AUX CHARBONNIÈRES, VALLÉE DE JOUX, SUISSE

Les marchandises ci-après par vous expédiées

valeur à payer

NB. - Les fûts doivent nous être rendus aussitôt vides et en bon état. Franco.

Marques.	Numéros.	Litres.		Fr.	c.	Fr.	c.
RT	930	312	vin bl. 1893 la côte à 40%	124	80		
4	652	85	» vieux 60%	51			
				<hr/>		175 80	
<p>Fr. acquit le 22 avril 1895 Rochat frères</p>							

COMMERCE

DE VACHERINS

EUG. GART-ROCHAT

LIEU, VALLÉE DE JOUX (SUISSE)

GROS

ET DÉTAIL

M^e Auguste Cartz à Eug. Cartz

Doit

Le Lieu, le 2 Décembre

1894

Avril	30	5 K 500	fromage à f 1.60	8 95
Juillet	11	2 K 400	vacherins à f 1.10	3 20
"	30	5 K 500	fromage à	
"	6	2 K	fromage à f 1.30	3 50
"	7	1 K	graisse	2 00
Sept	25	1 K	tômes	1 20
"	29	1 K 100	fromage à f 1.50	2 00
"	"	400 g	tômes à f 1.	70
Sept	2	5 K	tômes " "	2 50
Novemb	3	3 K 250	vacherins à f 1.35	4 70
"	17	5 K 700	" "	7 70
"	"	1	fromage de Saffley	14 00
"	"	1	"	4 00
				59 55
1 bouteille = Ben:				28 00
				<u>31 55</u>
				65
Total				32 20
Le 2 Decemb 1894				

GRAND MAGASIN DE TISSUS

Meylan & Co, Sentier

Monsieur Guillebert

Doit

Sentier, le 8 - 12 1905

Moyens de Gr. Laines

	Prix	Francs	Cent.
1 Gilet gris	7	50	—
<i>Auguste Hoffmann</i>			
<i>Bombardier</i>			

Propriétaire

: Bajche Marc, Seubras

- 47 -

Exploitant	: Bataillard Charles, Pampigny
Altitude	: 1095 - 1140 m
Surface pâturable épurée	: 21 ha (y compris 2,3 ha de fanage)
Charge en 1973	: 20 vaches 13 génisses âgées de 2 à 3 ans 13 génisses âgées de 1 à 2 ans 12 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine; propriété de l'exploitant sauf 8 génisses
Durée moyenne du pacage	: 130 jours
Mise en valeur du lait	: pris sur place matin et soir par l'exploitant d'un pâturage voisin qui le conduit à la fromagerie du Lieu
Personnel	: un vacher et son épouse aidés d'un fils de 13 ans et de leurs fillettes de 14 et 9 ans

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété se situe au bas de la côte boisée du Risoux. Son terrain un peu mouvementé descend vers l'est et le sud-est en pente modérée. Par places, la déclivité peut devenir un peu plus importante, mais on peut en principe accéder partout avec les véhicules agricoles. Le sol se présente sain et suffisamment profond en général. Dans le passé, une grande partie de cette superficie se récoltait en fourrage sec. La prairie a été maintenue propre et productive. Elle donne une herbe de très bonne qualité.

La présence d'une route goudronnée qui longe la propriété au sud facilite les accès. Des clôtures de barbelés divisent la surface en 8 enclos, 4 étant réservés au bétail laitier. L'approvisionnement en eau n'est assuré que par des citernes situées à proximité des quatre bâtiments qu'on trouve sur la propriété. Les animaux peuvent boire à cinq abreuvoirs qu'on alimente par siphonage ou par pompage. A l'est, une parcelle de 2,3 ha se récolte entièrement en fourrage sec qu'on stocke dans le bâtiment principal. On fait la litière avec de la paille pour les laitières et pour une partie des génisses. L'aire à fumier se trouve sur la fosse. Cet engrais naturel s'évacue à la machine après la désalpe. Il n'est pas fait usage de litière dans les deux loges à génisses. On y enlève la bouse au fur et à mesure pour la répartir avec la brouette, les déjections liquides n'étant pas récupérées. Les deux constructions situées au bord de la route disposent par contre de fosses à purin, l'une de 6000 l et l'autre de 12'000 l. On les vidange au moyen de la bossette à pression. 3000 kg de scories potassiques viennent compléter la fumure.

La traite s'effectue à la machine.

Bâtiments

Dans la partie basse du pâturage, on trouve deux anciennes fermes avec granges à pont et fourragères. Seul le bâtiment est appartient au propriétaire du pâturage. Sa toiture est recouverte de tuiles. Le personnel occupe un appartement

de 3 chambres et cuisine situé au rez-de-chaussée. A l'étage, il existe un appartement semblable servant de résidence secondaire. On dispose de la cave avec le logement inférieur. La citerne étant un peu surélevée, l'eau peut parvenir d'elle-même à la cuisine. Le courant électrique 220 volts est installé. Une étable simple avec crèches permet l'attache de 18 UGB. Les couches sont en ciment ou en planelles. L'allée n'est pas entièrement aménagée en dur.

L'autre ferme est habitée à l'année par son propriétaire. L'exploitant de l'Allemagne peut en utiliser le rural. On y trouve une écurie simple de 10 places.

Deux loges à bétail en bois sont à disposition plus au nord à la lisière de la forêt. L'une construite en 1970, sert d'abri pour les petites génisses. La deuxième est accessible par un chemin depuis la ferme. Elle possède une écurie double de 14 places dont on a restauré le plancher en 1972.

Les 4 bâtiments se trouvent en très bon état d'entretien.

Amélioration à envisager

Par une transformation, il serait possible de créer une étable double à la ferme en utilisant l'emplacement de la fourragère. Ceci permettrait de loger le gros du troupeau au même endroit.

